



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Rés
a
Mon
be



19113909

Dépôt au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

01 AOUT 2019
Greffe

MONITEUR BELGE

Pour le Greffier

14-08-2019

BELGISCH STAATSBLAD

N° d'entreprise : **0548 846 388**

Nom

(en entier) : **Ecoscénique**

(en abrégé) :

Forme légale : **ASBL**

Adresse complète du siège : **Rue du Centre, 31 à 5333 Sorinne-la-Longue**

Objet de l'acte : Assemblée générale extraordinaire du 23/07/ 2019

Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire

- 1) Démission de membres effectifs
- 2) Démission de membres administrateurs
- 3) Election de membres effectifs
- 4) Nomination d'administrateurs
- 5) Modification du siège social de l'ASBL

- 1) Démission de membres effectifs

L'Assemblée générale de ce jour prend acte de la démission en qualité de membre effectif de :

- BOROWIAK Françoise, née à Tournai, le 16 mars 1971. Lettre de démission en date du 11 avril 2019.

- 2) Démission de membres administrateurs

L'Assemblée générale de ce jour prend acte de la démission en qualité d'administrateur de :

- BOROWIAK Françoise,

- 3) Election de membres effectifs

L'Assemblée générale de ce jour élit à l'unanimité des voix présentes et représentées HARMEGNIES Dimitri, en tant que membre effectif.

- 4) Nomination d'administrateur

L'Assemblée générale de ce jour nomme à l'unanimité des voix présentes et représentées HARMEGNIES Dimitri, en qualité d'administrateur qui accepte ce mandat.

- 5) Modification du siège social de l'ASBL

L'Assemblée générale de ce jour décide, dans le respect du quorum de présence à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés, de déménager le siège social de l'asbl anciennement à l'adresse, Rue du Centre, 31 à 5333 Sorinne-la-Longue, et qui se trouvera dorénavant à Rue Nanon, 98 à 5000 Namur, qui dépend du Tribunal de l'entreprise de Namur.

DECAMPS Bruno
Président de séance
Administrateur

VAN HULLE Céline
Secrétaire de séance
Administratrice

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/08/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).